

PROCES-VERBAL SOMMAIRE
DE LA REUNION DU CONSEIL GENERAL DU 28 SEPTEMBRE 2010
DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2010
(première partie)

COMMISSION DES EQUIPEMENTS PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT
(TROISIEME COMMISSION)

302 - PROPRIETES DEPARTEMENTALES - Casernes de gendarmerie - Passation d'un Bail Emphytéotique Administratif

LE CONSEIL GENERAL,
à l'unanimité
DECIDE

- d'adopter le rapport du Président,
- de retenir l'offre de la Société VINCI CONSTRUCTION FRANCE et de donner son agrément à la cession par VINCI CONSTRUCTION FRANCE du Bail Emphytéotique Administratif et de ses annexes à BATIMUR,
- de donner son agrément à la cession des conventions de location conclues par le Département avec la Gendarmerie Nationale au profit de BATIMUR,
- de prendre acte de la cession par BATIMUR à la Caisse d'Epargne Lorraine-Champagne-Ardenne, des créances dont le Département est débiteur au titre du BEA envers BATIMUR,
- d'inscrire, à la Décision Modificative n° 2 de 2010, dans le cadre de la procédure de passation d'un Bail Emphytéotique Administratif pour la gestion des casernes de gendarmerie, les crédits suivants :
 - en dépenses, un crédit global de 3 252 000 € dont :
 - * 700 000 € pour l'acquisition de la caserne communale de VIREUX-MOLHAIN,
 - * 2 552 000 € pour l'acquisition de la caserne de VIREUX-WALLERAND et de 58 logements appartenant à Espace Habitat, situés dans 9 casernes départementales,
 - en recettes :
 - * 164 000 € pour la cession des locaux techniques à Espace Habitat,
 - * 15 500 000 € au titre du canon,
 - * une diminution de 12 412 000 € des recettes inscrites au Budget Primitif de 2010, au titre du programme d'emprunt globalisé.